

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1964)

Rubrik: Amérique latine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Testuz, délégué, et M^{lle} Elsa Casal, déléguée-adjointe, puis M. André Durand, délégué général pour l'Asie.

Le tremblement de terre du 16 juin, qui éprouva une partie de l'archipel nippon, endommagea gravement le port de Niigata. En conséquence, les opérations de rapatriement furent interrompues pour trois mois et ne purent reprendre que le 22 septembre.

4. AMÉRIQUE LATINE

Brésil

En date du 14 avril 1964, la Croix-Rouge chinoise, à Pékin, demanda au CICR de s'occuper du sort de neuf délégués commerciaux de la République populaire de Chine qui se trouvaient au Brésil au moment du changement de régime dans ce pays et y avaient été internés. Le CICR chargea immédiatement son délégué honoraire à Rio de Janeiro, M. Eric Haegler, de solliciter du gouvernement brésilien l'autorisation de visiter ces neuf personnes. Il lui envoyait en même temps des formules de messages familiaux devant leur permettre d'envoyer des nouvelles à leurs proches.

Le 6 mai, M. Haegler put effectivement visiter les internés chinois, qui lui parurent en bonne santé. Il leur remit un pécule leur permettant l'achat d'objets personnels. Par la suite, le délégué du CICR leur fit d'autres visites.

Toujours à la demande de la Croix-Rouge chinoise, M. Haegler entreprit des démarches auprès des autorités pour que trois des épouses des neuf internés chinois fussent autorisées à venir sur place et à visiter leurs maris. Le gouvernement brésilien ayant donné son accord, les trois dames arrivèrent à Rio de Janeiro le 24 août, accompagnées d'un représentant de la Croix-Rouge chinoise. Elles purent immédiatement se rendre à la prison auprès de leurs maris et répétèrent ces visites les jours suivants.

5. EUROPE

Allemagne

Comme les années précédentes, des représentants du CICR, et notamment M. H. G. Beckh, délégué, ont fait des visites au siège